



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-059

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 29

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS.

Excusées donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Madame Isabelle SOULET, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Madame Isabelle CLAMET, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Eau - Assainissement des eaux usées : Projet de rénovation du centre bourg de Montredon-Labessonnié - Demande de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Monsieur le Président informe l'assemblée que Dans sa séance du 28 juin 2021 (*délibération n° 2021-30*), le Conseil Communautaire a décidé de confier à la Commune de Montredon-Labessonnié la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble du projet de rénovation du centre bourg.

La réalisation de ce projet est programmée sur deux exercices, 2023 et 2024. En ce qui concerne les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, et sur la base d'une estimation des travaux (Lot n° 2 : Assainissement EU – AEP) par le Bureau d'études URBALINK, maître d'œuvre, à hauteur de 536 745,00 €, le coût total estimatif s'élève à 631 721,00 € HT réparti comme suit :

- Assainissement des usées : 312 150,16 € HT,
- Eau potable : 319 570,84 € HT.

Pour mémoire, au titre de la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage passée avec la Commune de Montredon-Labessonnié le 29 juin 2021, le coût de la maîtrise d'ouvrage déléguée, de la maîtrise d'œuvre et des études est réparti entre la Commune et la Communauté de Communes proportionnellement au coût respectif des travaux.

Les travaux projetés sont, pour partie, éligibles aux aides du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer lesdits travaux et de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA